

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 6 juin 2022, à 19 heures, à laquelle étaient présents la mairesse Lina Lafrenière, les conseillères Cindy Boucher, Josée Deslongchamps, Laurie Soulard, Manon Morin et les conseillers Ghislain Brunet et Abel Mandeville.

Était également présente l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance par la mairesse Lina Lafrenière.

2022-06-129

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière, Joëlle Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022

4. TRÉSORERIE

4.1. Approbation des comptes à payer :

- Liste des comptes au montant de 512 728,76 \$;
- Listes des salaires au montant de 92 992,27 \$.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2022;

5.2. Dons, commandites et partenariats;

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021;

7.2 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants;

- 7.3 Procès-verbal du registre des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt No 22-328;
- 7.4 Modification de l'horaire d'ouverture de l'hôtel de ville pour l'été et fermeture des bureaux 1^{er} au 5 août
- 7.5 Signature du bail avec Gestion T.R. Multiservice Inc. pour la location des terrains de camping;
- 7.6 Suivi concernant la suspension de l'Info-Mak;
- 7.7 Vente des articles du 100^e ;

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 8.1 Demande de dérogation mineure – Mesdames Joanie Dubé-Luneau, Rachel Luneau et monsieur Steven Rodgers;
- 8.2 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- 8.3 Servitude de tolérance – Lot 4 729 708 (Mme Cloé Labbé et M. Jean-François Bélanger);
- 8.4 Appui à la demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts;

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Nomination d'agents de stationnement au Centre St-Jean de Macamic;

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Appels d'offres publics pour les services professionnels, services d'ingénierie pour le projet de renouvellement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Affectation de la réserve financière en eau potable;

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Nomination de la responsable de la bibliothèque de Macamic et du secteur Colombourg;
- 12.2 Consultation citoyenne pour les résidents du secteur Colombourg ;
- 12.3 Demande OPP pour la tenue de deux activités
- 12.4 Autorisation de circuler pour l'activité « Pédalions »;
- 12.5 Autorisation pour l'utilisation des installations municipales pour l'activité « Macamicourse »;
- 12.5 Ouverture des soumissions – Dalle de béton du Centre Joachim-Tremblay;
- 12.6 Appel de projet – 15^e édition Challenge Hecla Québec Beattie;

12.7 Demande de la Fabrique du secteur Colombourg;

13. RAPPORT DES COMITÉS

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Fermeture temporaire pharmacie Jean Coutu de Macamic (Lina Lafrenière);

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-06-130

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2022

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. TRÉSORIE

2022-06-131

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

a) Liste items suivants soient acceptés :

- a) Liste des comptes au montant de 512 728,76 \$;
- b) Liste des salaires au montant de 92 992,27 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 L'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe et la mairesse donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2022.

5.2 **DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**

Aucun.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Claude Bureau désire avoir un suivi concernant la demande d'installer une sentinelle à l'intersection du chemin Langlois et du 2^e-et-3^e rang de Colombourg, si la ville a prévu de faire du traçage de ligne sur le 2^e-et-3^e rang de Colombourg et en terminant il félicite les membres du conseil pour les travaux effectués à la salle municipale du secteur Colombourg. La mairesse, Lina Lafrenière répond à ses questionnements.

7. **ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

7.1 **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2021**

La mairesse, Lina Lafrenière présente le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2021.

2022-06-132

7.2 **DIFFUSION DU RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE**

Il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Le rapport sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2021 soit diffusé sur le site Internet de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

7.3 **PROCÈS-VERBAL DU REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NOS 22-328**

L'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe informe les membres du conseil que suite à la tenue du registre, le 18 mai 2022, que le nombre de signatures de personnes habiles qui se sont enregistrées est de 0 et que le règlement d'emprunt Nos 22-328 est réputé avoir été approuvé et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement par le MAMH.

2022-06-133

7.4 **MODIFICATION DE L'HORAIRE D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA SAISON ESTIVALE ET FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES VACANCES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Durant la période estivale, soit du 6 juin 2022 au 2 septembre 2022 le bureau municipal fermera à 12 h le vendredi.

QUE : Pour la période des vacances, le bureau sera fermé du 1^{er} au 5 août 2022 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-134

7.5 SIGNATURE DU BAIL AVEC GESTION T. R. MULTISERVICE INC. POUR LA LOCATION DES TERRAINS DE CAMPING

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau à signer pour et nom de la ville un bail avec Gestion T. R. Multiservice inc. pour la location des 4 terrains de camping situés près du parc Tembec pour 10 ans et renouvelable un autre 10 ans au coût de 150 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-135

7.6 SUIVI CONCERNANT LA SUSPENSION DU JOURNAL INFO-MAK

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : La Ville de Macamic poursuivre la suspension des parutions du journal Info-Mak afin de poursuivre son travail d'analyse afin de mieux cibler les besoins d'information à la population et ainsi offrir un journal moderne.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-136

7.7 VENTE DES ARTICLES DU 100^E

Il est proposé par le conseiller Abel Mandeville, appuyé par la Conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désire réduire les tarifs pour les articles promotionnels du 100^e. Elle autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau à réévaluer la liste de prix et d'en informer la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2022-06-137

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MESDAMES JOANIE DUBÉ-LUNEAU, RACHEL LUNEAU ET MONSIEUR STEVEN RODGERS

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 5 mai 2022, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 13, 1^{re} Rue Est, portant les numéros de lot 5 305 370 du cadastre du Québec, propriétaires, mesdames Joanie Dubé-Luneau, Rachel Luneau et monsieur Steven Rodgers;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que permettre la construction d'un bâtiment secondaire ne causerait aucun problème au voisinage;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande et après analyse de cette dernière, le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande sous certaines conditions.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété demesdames Joanie Dubé-Luneau, Rachel Luneau et monsieur Steven Rodgers, situé au 13, 1^{re} Rue Est, Macamic, lot 5 305 370, soit acceptée avec les conditions suivantes :

Accepter la demande de dérogation mineure de la façon suivante :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché(garage) avec une hauteur des murs à 3,21 m (10'6") au lieu de 2,8 m (9'2") et avec une hauteur totale à 5,3 m (17' 4½") au lieu de 4,3 m (14' 1") le tout tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Selon les conditions suivantes :

- Que cette dérogation deviendra caduque si le bâtiment a perdu 50% ou plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation par vétusté, par incendie ou si ce bâtiment est devenu dangereux pour les personnes ou s'il est autrement endommagé, il ne pourra alors être reconstruit et occupé qu'en conformité avec les exigences des règlements d'urbanisme applicables lors de la reconstruction.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-138

8.2 FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Attendu que le Fonds de mise en valeur des lots intermunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

Attendu que l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Attendu que trois dates de dépôt de projet sont établies au 31 mars, 31 août et 30 novembre de chaque année;

Attendu que la Ville de Macamic souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation de travaux sylvicoles (reboisement) et des travaux d'accès;

Attendu que l'aide financière demandée est de 9 468 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 9 468 \$.

QUE : La Ville de Macamic autorise madame Annick Gaudet à agir en son nom et à signer la convention d'aide financière ainsi que tous les documents relatifs au projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-139

8.3 SERVITUDE DE TOLÉRANCE – LOT 4 729 708 (MME CLOÉ LABBÉ ET M. JEAN-FRANÇOIS BÉLANGER)

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde une servitude de tolérance à madame Cloé Labbé et monsieur Jean-François Bélanger pour l'immeuble situé au 12, 2^e Avenue Ouest, Macamic, lot 4 729 708 en ce qui concerne l'empiètement du toit de la remise qui empiète dans la ruelle d'environ 0,19 mètre.

QUE : La présente servitude est consentie pour la durée de vie normale de la partie de construction ou d'ouvrage qui empiète légèrement sur le fonds servant. La perte à plus de soixante-quinze pour cent (75%) du fonds dominant entraînera cependant l'extinction de la servitude établie par les présentes.

QUE : Le cessionnaire ne pourra procéder qu'à l'entretien ordinaire de l'objet de l'empiètement tout en étant responsable du fait de tel objet et de tous travaux afférents.

QUE; Les frais reliés à cette servitude seront à la charge de madame Cloé Labbé et monsieur Jean-François Bélanger.

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière ou la directrice générale, Evelyne Bruneau soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-140

8.4 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé « Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) »;

Attendu que la Ville de Macamic désire bénéficier de ce programme;

Attendu que le projet demandé permettra d'effectuer des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) au montant de 10 520 \$.

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière ou la directrice générale, Evelyne Bruneau soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-06-141

9.1 NOMINATION D'AGENTS DE STATIONNEMENT AU CENTRE ST-JEAN DE MACAMIC

Attendu que le conseil municipal peut autoriser des personnes désignées à délivrer des constats d'infraction au Centre St-Jean de Macamic;

Attendu que ces personnes relèvent du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que de nouveaux employés sont entrés en poste et d'autres ont quitté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désigne Nancy Poirier, Diane Croisetière, Anne-Julie Bélanger, Karine Duquette, Estelle Picard, Vicky Gaudet et Marc-Olivier Tanguay à émettre lesdits constats.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution No 2022-04-104 adoptée le 4 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

10. TRAVAUX PUBLICS

2022-06-142

10.1 APPELS D'OFFRES PUBLICS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS, SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE RENOUELEMENT D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise Evelyne Bruneau, directrice générale à faire des appels d'offres publics pour les services professionnels, services d'ingénierie pour le projet de renouvellement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-143

11.1 AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE EN EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Abel Mandeville, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic affecte un montant de la réserve financière pour le réseau d'aqueduc au budget, pour le financement d'une dépense de 9 224,87 \$ plus taxes destinées à l'acquisition d'une pompe à l'eau brute.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2022-06-144

12.1 NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DESJARDINS DE MACAMIC ET DU SECTEUR COLOMBOURG

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Macamic Sylvie Paquin soit nommée responsable de la bibliothèque Desjardins de Macamic et Noëlla Royer de la bibliothèque du secteur Colombourg.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-145

12.2 CONSULTATION CITOYENNE POUR LES RÉSIDENTS DU SECTEUR COLOMBOURG

Il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QU' : Une consultation citoyenne pour les résidents du secteur Colombourg soit faite sur les sujets suivants :

- Collection Claude Morin;
- Parc;
- Activités;
- Rénovation et utilisation salle communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12.3 DEMANDES D'AUTORISATION DE L'OPP POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS

2022-06-146

12.3.1 AUTORISATION DE CIRCULER POUR L'ACTIVITÉ « PÉDALIONS »

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Pour l'activité « Pédalions » de l'OPP de Macamic la Ville de Macamic autorise la circulation sur la rue Fortin-les-Berges.

QUE : Les responsables devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et requises auprès de toutes les autorités concernées.

QUE : La Sûreté du Québec soit informée afin d'éviter tout problème relativement à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-147

12.3.2 AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES POUR L'ACTIVITÉ « MACAMICOURSE »

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Pour l'activité « Macamicourse » de l'OPP de Macamic qui se déroulera le vendredi 17 juin 2022, la Ville de Macamic autorise l'utilisation du terrain de soccer.

QU' : En cas de pluie la Ville de Macamic autorise l'utilisation de la surface de la glace du Centre Joachim-Tremblay;

QUE : La Ville de Macamic offre gratuitement l'utilisation du terrain de soccer ou de la surface de la glace du Centre Joachim-Tremblay à la condition que l'OPP assure l'entretien du terrain et des installations mis à leur disposition immédiatement après l'événement. Si celui-ci est jugé inadéquat, la Ville pourra exécuter les travaux d'entretien requis aux frais de l'organisme au taux horaire de trente-cinq dollars (35 \$) plus taxes applicables;

QUE : Les responsables devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et requises auprès de toutes les autorités concernées.

QUE : La Sûreté du Québec soit informée afin d'éviter tout problème relatif à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-148

12.4 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DALLE DE BÉTON DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Soumissions reçues :

Construction N Martel inc.	241 447,50 \$ taxes incluses
Construction Filiatrault inc.	390 363,12 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic refuse les deux soumissions pour les travaux de réparation de la dalle de béton du Centre Joachim-Tremblay puisque celle-ci dépasse le montant prévu au budget 2022.

QUE : Le projet est reporté en 2023 et qu'un nouvel appel d'offres sera fait.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2022-06-149

12.5 APPEL DE PROJETS – 15^E ÉDITION CHALLENGE HECLA QUÉBEC BEATTIE

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau à signer pour et au nom de la Ville de Macamic les documents reliés à une demande d'aide financière au projet – 15^e édition du Challenge Hecla Québec Beattie pour le projet d'aménagement du local jeunesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12.6 DEMANDE DE LA FABRIQUE DU SECTEUR COLOMBOURG

Ce point est reporté à une prochaine séance.

13. Rapport des comités

La mairesse, Lina Lafrenière les conseillers Abel Mandeville, Ghislain Brunet, les conseillères Laurie Soulard et Cindy Boucher, font rapport de leur comité respectif.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2022-06-150

14.1 FERMETURE TEMPORAIRE DE LA PHARMACIE JEAN COUTU DE MACAMIC

Considérant qu'une pharmacie est un besoin de base pour tous les citoyens, peu importe le lieu de résidence;

Considérant que Macamic est la deuxième (2e) ville en importance en Abitibi-Ouest;

Considérant que la population est vieillissante, les services d'une pharmacie de quartier sont essentiels;

Considérant que le pharmacien est l'expert par excellence pour toutes formes de médication;

Considérant que le pharmacien joue un rôle crucial dans notre système de santé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, et appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu à l'unanimité :

QU' : Une requête soit acheminée aux propriétaires de Pharmacie Jean Coutu, madame Stéphanie Galarneau et monsieur Bruno Sévigny afin de rétablir ses services sur notre territoire dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Claude Bureau déplore le fait qu'il y a eu un vote secret lors de la rencontre concernant la fermeture de l'église du secteur de Colombourg alors que le dépliant envoyé aux citoyens ne faisait aucune mention d'un vote concernant la fermeture de l'église.

Monsieur Jean-Pierre Caron informe les membres du conseil que lors de cette rencontre les membres de fabrique ont mentionné les coûts élevés pour garder l'église ouverte et qu'ils devront la fermer.

2022-06-151

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Abel

Mandeville et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 10.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Joelle Rancourt
Adjointe à la directrice générale et
greffière-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse